

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2022

Le vingt juin deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq mai deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte NANCHE, Maire.

Présents : tous les membres sauf

Absents excusés avec pouvoir :

Patrice PECCOUD donne pouvoir à Cécilia HORCKMANS

Absent

Thomas MASSARD

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 12 et nomme Claire MEGARD comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du douze mai 2022 n'appelle pas d'observation et, il est donc approuvé par le conseil municipal.

Ordre du jour

- **Délibération**
- - **2022-27** Attribution du marché de travaux de construction du bâtiment multifonction dont restaurant scolaire
- **Urbanisme**
- **Rapport des commissions**
- **Questions diverses**
- **Courriers**

DELIBERATION

➤ **Délibération 2022-27 Attribution du marché de travaux de construction du bâtiment multifonction dont restaurant scolaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22° et L 2122-23 ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération 2021-13 du 16 mars 2021,

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a lancé le marché de travaux pour la construction du bâtiment multifonction dont la restauration scolaire réparti en 15 lots.

Le marché a été lancé sur la plateforme des marchés publics mp74 le 28 avril 2022 et sur le Dauphiné Libéré le 3 mai 2022.

La date de remise des offres a été fixée au 23 mai 2022 à 16h00.

47 offres ont été déposées dans les temps et une offre hors délai pour les 15 lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 juin 2022 à 14h00 et après présentation du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre la commission a décidé de déclarer

Le lot 4 : infructueux

Le lot 5 : infructueux

Les lots ont été relancés le 9 juin 2022

Et propose de retenir les entreprises suivantes pour les lots restants à savoir :

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Terrassement	GAL TP (Choisy)	168 177,00€
2	Gros Œuvre et Parement	BAREL et PELLETIER (Méry)	1 088 500,00€
3	Étanchéité et Protection	AMP ETANCHEITE (La Tour)	161 187,36€
6	Cloisons/Doublage/Faux Plafonds	SNPI (Cran Gevrier)	99 868,99€
7	Menuiseries intérieures	BOUVIER Frères (Vallière sur Fier)	247 141,25€
8	Agencement	SAGENCE (Barby)	69 490,38€
9	Sols souples	LAPORTE SAS (St Pierre en Faucigny)	25 207,06€
10	Chapes/Carrelage/Faïence	Entreprise CRC (Grésy sur Aix)	59 748,60€
11	Peinture	FOREZ DECORS (Mésigny)	48 000,00€
12	Chauffage/Ventilation/Sanitaires/CVS	AQUATAIR (Seynod)	440 447,04€
13	Electricité/Courants faibles	PERRUHOT (Cran Gevrier)	152 195,90€
14	Équipements de cuisine	ROUSSEY et FILS (Barby)	17 840,00€
15	Aménagement ext/Espaces Verts	SAEV (Sillingy)	168 000,00€

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la proposition de la commission d'appel d'offres
- **Décide** d'attribuer les lots tels que

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Terrassement	GAL TP (Choisy)	168 177,00€
2	Gros Œuvre et Parement	BAREL et PELLETIER (Méry)	1 088 500,00€
3	Étanchéité et Protection	AMP ETANCHEITE (La Tour)	161 187,36€
6	Cloisons/Doublage/Faux Plafonds	SNPI (Cran Gevrier)	99 868,99€
7	Menuiseries intérieures	BOUVIER Frères (Vallière sur Fier)	247 141,25€
8	Agencement	SAGENCE (Barby)	69 490,38€
9	Sols souples	LAPORTE SAS (St Pierre en Faucigny)	25 207,06€
10	Chapes/Carrelage/Faïence	Entreprise CRC (Grésy sur Aix)	59 748,60€
11	Peinture	FOREZ DECORS (Mésigny)	48 000,00€
12	Chauffage/Ventilation/Sanitaires/CVS	AQUATAIR (Seynod)	440 447,04€
13	Electricité/Courants faibles	PERRUCHOT (Cran Gevrier)	152 195,90€
14	Equipements de cuisine	ROUSSEY et FILS (Barby)	17 840,00€
15	Aménagement ext/Espaces Verts	SAEV (Sillingy)	168 000,00€

- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution dudit marché de travaux

Délibération adoptée à l'unanimité

URBANISME

Présentation de la Commission Urbanisme par Madame Rébecca DE REYDET.

Déclaration préalable

- 1** – 07400622A0018 -Monsieur David NAVARRO 11 route de la Mandallaz Section B 2249 – Abri de jardin
- 2** – 07400622A0019 -Monsieur Ricardo REY MARTINEZ 677 Route d'Annecy Section A 2193-2195 – Remplacement portail existant
- 3** – 07400622A0020 -Monsieur Romain YGOUF 22 allée des Rangossons Section A 2706 – Muret et clôture.
- 4** – 07400622A0021 – PHOTEN (Pour Madame Ophélie DEGENEVE) 85 chemin du Carquet Section A 2341 – Panneaux photovoltaïques en toiture.
- 5** – 07400622A0022 – Monsieur Éric EXCOFFIER « Le Moulin » Section A 501 – Exhaussements
- 6** – 07400622A0023 – SCI OPPIDUM ESTATE Monsieur Charles THALER 724 route du chef-lieu Section A 666 – Création de deux murs de soutènement de terres végétales.

7 – 07400622A0024 – Madame EBERHARD Lucile 1871 route de la Mandallaz Section A 31
– Fenêtres de toit sur plancher existant.

8 – 07400622A0025 – Monsieur Sylvain DAMBRINE 749 route du Chef-lieu
Section A 1397 – Démolition et reconstruction balcon

9 – 07400622A0026 – SCI LM Monsieur Pascal LECARDONNEL 751 route des Ponts Section
A 2137 – Division terrain en vue de construire.

10 – 07400622A0027 – Monsieur Jérôme BALAND 13 route de la Mandallaz Section B 2250
– Création surface sous balcon existant.

Permis de construire modificatif

1 – 07400612X0014M01 – Monsieur Michel DESHAYES 244 route des Châtaigniers Section
A 2238 – Modification ouvertures.

Demande d'autorisation de construire

1 - 07400622A0001 – SCI THEALOU Madame Agnès PAWLOWSKI 888 route de la Caille
Section B 1207-1209-1217-1219-2283 – Aménagement studio yoga et coaching.

Intervention de Cécilia HORCKMANS

En début de mandat, vous nous aviez parlé d'un tableau de suivi des déclarations préalables et des permis de construire. Est-ce toujours d'actualité ?

Vous ne nous présentez plus de plans ni de photos, je ne pense pas être la seule à ne pas situer tous ces projets.

Réponse de Madame Le Maire et Rébecca DE REYDET

Nous prenons note de ta demande et nous établirons un tableau récapitulatif bi mensuel.

Rébecca DE REYDET précise que les dossiers sont à votre disposition en mairie, que le secrétariat peut répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas.

COMMISSIONS

• COMMISSION JEUNESSE

Une réunion de la commission jeunesse a eu lieu le 2 juin 2022 en présence de Jean-Pierre Cauquoz, Muriel Doliger, Cécilia Horckmans, Sébastien Moulon, Olivier Renaud, étaient excusées Brigitte NANCHE et Corinne MESNIL

Ordre du jour : Conseil des jeunes.

- Choix de l'âge : longue discussion sur la tranche d'âge

Dans un premier temps, discussion qui va sur un panel de 9 à 12 ans en sachant qu'ils seront élus pour 2 ans.

Réserve de certaines personnes qui pensent qu'il faut aller jusqu'à 14 pour apporter de la diversité, donc un appel aux intéressés plus large et représentatif, nous proposons finalement une tranche de 9/14 ans.

- Le maire junior et son adjoint junior sont élus pour un an.
- La première proposition de ce conseil sera de fixer les dates et l'horaire de leur réunion.
- Comment nous les recrutons : lettre de motivation avec projet, autorisation parentale, formulaire à remplir.

- Nous proposons 15 candidats habitant obligatoirement sur la commune d'Allonzier la Caille, si plus de 15 personnes se présentent nous procéderons à un vote respectant la proportion par tranche d'âge et la parité.
 - Les votants devront être des habitants d'Allonzier la Caille dans la tranche d'âge 9/14 ans.
 - Fréquence des conseils : tous les deux mois (à redéfinir).
 - Lieu : mise à disposition de la salle du conseil.
 - Animation : Dans un premier temps nous proposons 3 élus de la commission.
- Invitation d'un conseiller ou adjoint pour parler de son domaine de compétence si besoin.
- La prochaine réunion concernant le conseil des jeunes se fera le 27 juin 2022 à 19h30.

- **CIMETIERE**

Claire MEGARD annonce que les travaux ont démarré au cimetière et non sans difficulté car dans la nuit de jeudi à vendredi dernier les piquetages qui avaient été effectués par l'entreprise ont été volés. L'entreprise en charge des travaux rencontre également des problèmes d'incivilités de la part de certains habitants qui ne comprennent pas qu'on mobilise le parking pour ces travaux (cônes et barrières déplacés).
Le cimetière sera fermé jusqu'au 24 juin.

- **VOIRIE**

- Aménagement de la RD2

Madame Le Maire et Denis HUMBERT ont rencontré le responsable d'Halpades afin de convenir d'un accord concernant les limites du chemin piétonnier et son éclairage. La commune prendra en charge la maintenance de ces éclairages qui deviendront public en contrepartie HALPADES rétrocède la partie privée du chemin à la commune.

- Trottoir route de la Caille en face de Super U

Une rencontre sur place avec la copropriété HALPADES qui longe la route de la Caille a été faite la semaine dernière afin de délimiter l'emplacement du futur trottoir.

- Les accotements de la route des Malatrays et route de Mandallaz vont être refaits prochainement.
- Eclairage public

Un certain nombre d'ampoules défectueuses ont été signalées à plusieurs reprises à la régie de Seyssel. Après plusieurs vérifications, il semblerait que ce soit la lampe et non l'ampoule qui soit défectueuse (notamment celle qui se situe au-dessus des conteneurs aux Châtaigniers). Un devis pour leur remplacement sera signé prochainement.

- Agrandissement AUTOSUR

Lors de l'agrandissement de l'entreprise AUTOSUR, nous nous sommes aperçus que le trottoir et la haie de la commune empiétaient sur la partie privée de la société. D'un commun accord, le directeur de l'entreprise accepte une rétrocession à la commune à l'euro symbolique.

- **SCOLAIRE**

Catherine SGRAZZUTTI informe les membres du conseil qu'elle a effectué avec Brigitte CONTAT et la classe de CM2 la visite du mémorial des enfants d'Izieu.

QUESTIONS DIVERSES

- **LES LOCAUX DU CENTRE BOURG**

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a signé le compromis de vente avec les orthodontistes.

Point sur la Halte-Garderie

Le projet d'achat par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles des locaux de la Halte-garderie est en cours.

La Bibliothèque

Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre un assistant à maitre d'ouvrage pour réaliser l'aménagement de la bibliothèque et elle a fait appel à la société AMOME en charge de l'AMO sur la construction du restaurant scolaire.

Son devis s'élève à 14000,00€ HT et demande l'avis du conseil avant de le valider.

Après un tour de table, il est demandé à Madame Le Maire de faire faire d'autres devis pour pouvoir comparer.

DIVERS

- La boîte à livres

Madame Le Maire revient sur l'idée de la boîte à livres amenée par une administrée et explique aux membres du conseil que l'interprétation de sa demande était erronée. Il fallait comprendre que c'était à la commune d'investir dans une boîte à livres. Elle demande autour de la table si certains sont capables de mettre en œuvre un tel objet.

- Retour sur la pétition relative aux nuisances des travaux du Centre-Bourg

Je vous informe que je rencontrerai avec Denis HUMBERT les administrés ayant signés cette pétition mardi 21 juin. Je vous ferai un retour au prochain conseil.

COURRIERS

- Lecture de la pétition établit par les habitants d'Avregny à l'encontre de l'association du Tir sportif de la Mandallaz. Madame Le Maire prend contact immédiatement avec l'un des membres du bureau et fixe en rendez-vous pour mercredi 22 juin. Après débats, il est souhaité que soit demandé, dans l'immédiat, l'arrêt des tirs le dimanche.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 juillet 2022 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 32 mn.